



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS DE CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Demandeur	ACT APPRO
Communes	TERNAS
Objet	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement La demande d'autorisation vise la régularisation administrative des activités que la société ACT APPRO exerce sur le territoire de la commune de TERNAS ainsi qu'une extension par la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt de produits combustibles.
Références	Dossier transmis par la Préfecture du Pas-de-Calais le 13 octobre 2011 et complété le 08 août 2012.

1. Présentation du demandeur, de son projet et du contexte de la demande

La société ACT'APPRO exploite un dépôt de produits agro-pharmaceutiques appelés produits phytosanitaires.

Il s'agit d'une société au service du négociant agricole, de la négociation commerciale jusqu'à la préparation des palettes à destination des exploitants agricoles.

La demande présentée par la société ACT APPRO vise à la régularisation administrative de son dépôt de produits phyto sanitaires et la création d'un stockage de produits combustibles dans l'emprise du site existant.

2. Etude d'impact

2.1. Etat initial

Le dossier comporte une analyse de l'état initial du site qui correspond à la situation actuelle de ce site de stockage de produits phytosanitaires.

Les installations ne sont pas localisées dans une zone de protection réglementée (ZNIEFF, ZICO, NATURA 2000, édifices protégés,...) ni à proximité d'une servitude d'utilité publique.

La parcelle concernée par le nouveau bâtiment de stockage se situe dans l'emprise du site exploité. Elle a fait l'objet d'une évaluation faunistique et floristique.

Un dossier de demande de permis de construire a été déposé. Il ne met pas en exergue d'incompatibilité entre le projet et les dispositions générales d'urbanisme en vigueur.

2.2. Evaluation des impacts

Le dossier présente une analyse des impacts du projet sur les différentes composantes environnementales, menée en fonction des enjeux présentés.

L'impact majeur attendu du fonctionnement de cette installation résulte des rejets des eaux pluviales collectées à partir des voiries et des toitures.

Ces eaux subissent un traitement adapté à ce genre de rejet avant de rejoindre le bassin d'infiltration.

L'impact sanitaire des installations a fait l'objet d'une évaluation qui indique que l'incidence en termes d'effets chroniques à l'encontre de la population environnante est négligeable.

2.3. Evaluation des impacts résiduels

L'étude témoigne de la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction de l'impact des eaux pluviales.

Cette étude témoigne également d'une absence d'impact sur la faune et la flore.

2.4 – Conclusion sur l'étude d'impact

Le dossier prend en compte les différents aspects environnementaux afférents au projet.

3. Etude de dangers

3.1. Identification et caractérisation des potentiels de dangers

Le dossier comporte une description et une justification des potentiels de dangers liés aux produits, aux équipements et installations, à l'environnement humain ainsi qu'aux éléments naturels.

Les dangers liés à l'environnement naturel cités dans le dossier correspondent au risque sismique, au risque d'inondation, au risque lié au vent et au risque lié aux températures et au risque foudre.

Les dangers liés à l'environnement humain sont la chute d'aéronef, l'intrusion ou la malveillance, le trafic routier.

Le dossier présente les diverses propriétés des produits présents sur le site. Ces produits sont classés par catégorie : phytosanitaires, semences et autres produits combustibles et gazole. Seuls les dangers liés aux produits phytosanitaires et les semences et autres produits combustibles sont intégrés dans l'analyse des risques.

Le dossier examine les dangers liés aux activités suivantes : stockage de produits agropharmaceutiques et combustibles ; stockage de palettes et local de charge des chariots élévateurs. Seul le danger lié au stockage de palettes ne sera pas étudié dans l'analyse des risques.

3.2. Réduction des potentiels de dangers

Les mesures techniques et organisationnelles, comprenant en particulier l'organisation de la sécurité, les moyens de protection et d'intervention, sont explicitées et justifiées.

3.3. Estimation des conséquences de la concrétisation des dangers

Les cibles à protéger sont décrites de manière satisfaisante et permettent d'appréhender correctement la vulnérabilité de l'environnement naturel et humain du site.

Ces cibles, pour ce site à l'écart des habitations, correspondent au point de captage utilisé par le site et à l'infiltration des eaux.

L'exploitant a mis en place un programme de surveillance permettant le contrôle par analyses de la qualité des eaux pluviales. Il a également implanté des piézomètres en amont et aval du site.

3.4. Accidents et incidents survenus, accidentologie

L'accidentologie liée à l'activité exercée a été examinée. Les principales causes des accidents sont principalement les défaillances de matériel, des erreurs humaines et de la malveillance aboutissant dans la majeure partie des cas à un incendie.

3.5. Evaluation préliminaire des risques

L'évaluation des risques est réalisée suivant la méthodologie systémique dénommée Analyse Préliminaire des Risques, afin d'identifier les scénarii susceptibles d'engendrer des phénomènes dangereux.

L'analyse préliminaire des risques recense les événements initiateurs pouvant être à l'origine de phénomènes dangereux et justifie l'exclusion de certains de ces phénomènes. L'analyse prend en compte la localisation de l'installation où le phénomène paraît, ainsi que les caractéristiques de l'équipement ou du produit concerné.

3.6. Etude détaillée de réduction des risques

Le dossier synthétise l'analyse des risques par plusieurs tableaux qui contiennent les situations dangereuses, leurs causes et conséquences, les mesures de préventions et de protections existantes, les cotations et les mesures de prévention et de protection envisagées.

L'exploitant a retenu des tableaux ci dessus mentionnés les scénarii suivants :

- incendie de produits agro pharmaceutiques : cellule 333 t
- incendie de produits agro pharmaceutiques : cellule 700 t
- pollution de sols
- incendie de produits agro pharmaceutiques sur l'ensemble du dépôt : 2 400 t
- incendie du stockage de combustible du bâtiment projeté

Le dossier indique ensuite les listes de moyens de prévention et de protection dont il dispose pour les différents stockages.

Aucun scénario étudié au cours de l'Analyse Préliminaire des Risques n'est susceptible d'engendrer au niveau du sol des effets létaux et irréversibles pour les gaz toxiques. En ce qui concerne les effets thermiques, ils sont cantonnés dans le périmètre du site et n'engendrent pas d'effets dominos.

3.7. Quantification et hiérarchisation des différents scénarii

Le dossier ne comporte pas de quantification ni de hiérarchisation dans la mesure où l'analyse n'a pas mis en évidence de scénario en mesure de provoquer des effets extérieurs au site au niveau du sol.

3.8. Résumé non technique de l'étude de dangers – représentation cartographique

Le dossier comporte un résumé non technique de l'étude de dangers présentant les principaux risques liés à l'exploitation des installations du site.

3.9. Conclusion sur l'étude de dangers

Le dossier prend en compte les différents aspects environnementaux afférents au projet. L'étude de dangers a été complétée en fonction des remarques effectuées, sur la version initiale, par l'inspection des installations classées dans son avis du 17 février 2012.

Il ressort, de cette étude de dangers, l'absence d'effets au niveau du sol en dehors des limites du site.

4. Prise en compte effective de l'environnement

4.1 Aménagement du territoire

Le projet n'aura aucun impact à ce titre compte tenu qu'il s'agit d'une régularisation et que le bâtiment de stockage projeté sera construit dans l'emprise du site.

4.2 Transports et déplacements

L'activité du site n'a que peu d'impact sur le trafic routier tant en termes de flux puisque le LYSSOL est épandu en substitution d'autres éléments fertilisants et non en plus, qu'en termes d'intensité puisque la quinzaine d'attelage quotidien se répartira sur la totalité du périmètre d'épandage.

4.3 Biodiversité

Le bâtiment de stockage qui sera édifié sur le site qui fait l'objet de la régularisation administrative se situera dans l'enceinte du site. L'impact sur la biodiversité est donc très limité.

4.4 Environnement et Santé

Les activités d'épandages seront réalisées dans le respect des prescriptions de l'analyse préalable. Ainsi, le dossier ne met pas en évidence d'impact sanitaire éventuel chez les personnes vivant dans les communes proches du site ni sur les captages d'eau destinée à la consommation humaine.

5. Conclusion générale

Le projet objet de la demande d'autorisation à exploiter, porté par la société ACT APPRO, consiste en la régularisation administrative de son activité de stockage de produits phytosanitaires ainsi qu'une extension par la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt de produits combustibles.

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter aborde les différents aspects de manière proportionnée aux enjeux et met en évidence des impacts sur l'environnement particulièrement limités.

Le **24 JUIL. 2013**

Pour le préfet et par délégation,

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,



Michel PASCAL.

10/10/10